

SERVICE JEUNESSE

Commune de La Talaudière



Projet pédagogique

« Pôle Jeunesse 11-17 ans »

2024-2025

Secteur Jeunes Municipal de La Talaudière
Pôle Jeunesse, 31 rue Evrard – 42350 La Talaudière

Contact: 04 77 53 95 30 – servicejeunesse@latalaudiere.fr
Directeur: Mr. COURT Nicolas

SOMMAIRE

I. Présentation	3
A. La politique Enfance-Jeunesse sur la commune	3
B. Zoom sur le Secteur Jeunes 11-17 ans	3
1. Ouverture.....	3
2. Inscriptions aux activités des vacances.....	4
3. L'équipe d'animation	4
C. La structure et son environnement	4
D. Le public	4
II. Les objectifs pédagogiques et opérationnels	7
A. La Vie quotidienne :	9
1. Pendant les temps scolaires :.....	9
2. Journée type pendant les vacances scolaires :	9
3. Organisation de l'accueil du matin et du soir.	9
4. Les temps de repas.	9
5. Les temps libres.	10
6. Les règles de vie.	10
7. L'équipe.....	10
B. Les activités :	10
1. Au Pôle Jeunesse:.....	10
C. L'équipe	11
1. Fonctions et missions.....	11
D. Démarches éducatives et pédagogiques	12
E. Organisation de l'équipe	12
F. Communication/Inscription	13
G. Critères d'évaluation	13

I. Présentation

A. **La politique Enfance-Jeunesse sur la commune.**

Les questions concernant l'Enfance-Jeunesse sont un axe fort de la politique mise en place sur la commune. Pour assurer la continuité éducative 0 à 18 ans, la municipalité a mis en place un Projet Educatif Local (PEL) dès 2006. Cette démarche partenariale a pour objectif d'associer les compétences des différents acteurs du territoire pour favoriser le développement et l'intégration des jeunes dans la société et leur environnement local.

Un Secteur Enfance-Petite Enfance piloté par une coordonnatrice existait sur la commune. Dans un souci de développer sa politique Enfance-Jeunesse, la municipalité a créé un service Jeunesse complémentaire (sept 2014). Il se compose de 2 secteurs piloté chacun par un responsable et coordonné par un « chef de service » :

- Animation/Loisirs (secteur jeunes).
- Accompagnement à la vie sociale et professionnelle/Point Information Jeunesse.

Ces 2 services travaillent ensemble pour répondre au mieux aux attentes et aux besoins des jeunes et des familles.

B. **Zoom sur le secteur jeunes 11-17 ans.**

Le Secteur Jeunes est composé d'un directeur et d'une animatrice permanente. Il est déclaré en « Accueil de Loisirs » auprès de la Direction Départementale Jeunesse et Sports (DDCS).

Le Secteur Jeunes s'attache à proposer une offre de loisirs adaptée à caractère éducatif aux jeunes 11-17 ans et aux familles. Moyennant une adhésion symbolique de 5€ (valable de juin à juin), une fiche d'inscription remplie par les parents et l'acceptation du règlement intérieur, les jeunes ont la possibilité de venir au Pôle Jeunesse sur les temps scolaires et extra-scolaires pendant toute l'année.

1. **Ouverture**

- Pendant les temps scolaires :
 - Ouverture tous les jours de 14h00 à 18h30 (hors lundi, fermeture à 17h00) en « Accueil Libre ¹ ». L'équipe encadrante est présente dans les locaux, elle reste vigilante mais le public est autonome. Une animatrice se tient à disposition des jeunes lors des accueils libres les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 14h00 à 18h30.
- Pendant les vacances :
 - Ouverture pendant les vacances scolaires (fermeture de 3 semaines en août). Ouvert tous les jours du lundi au vendredi de 10h00 à 18h00, les horaires peuvent être modifiés en fonction des activités du programme (ex : sorties, soirées ...).
 - Ouverture la semaine précédant la rentrée scolaire de 14h00 à 18h30 en « accueil libre ».

¹ **Accueil libre** : Ce sont des temps où les jeunes peuvent venir librement au sein de la structure. Un animateur est présent en permanence. Ce sont des moments privilégiés pour créer, maintenir ou développer du lien avec les jeunes. Ils permettent aux animateurs d'apprendre à connaître les jeunes et de pouvoir ainsi rebondir sur leurs attentes, envies, problématiques (notamment à travers l'accompagnement de projets).

2. Inscriptions aux activités des vacances

L'adhésion annuelle donne accès au pôle jeunesse et aux activités qui y sont proposées. Une inscription et une participation financière calculée en fonction du quotient familiale sont demandées :

- ❖ Pour les activités extérieures dites de « consommation » (ski, laser-game ...)
- ❖ Sur les animations encadrées par un intervenant professionnel (graff', théâtre ...)

Des permanences sont tenues au pôle jeunesse les mercredis et vendredis de 14h00 à 18h00, elles débutent 15 jours avant chaque vacance et se terminent lorsque les groupes sont complets.

Les parents s'impliquent peu dans la vie du pôle, le temps de l'inscription est un moment important pour apprendre à se connaître et créer du lien.

3. L'équipe d'animation

L'équipe d'animation chargée de l'accueil des jeunes et de l'encadrement des différentes activités se compose d'un directeur et d'une animatrice permanente, elle est renforcée par des animateurs vacataires et des stagiaires pendant les vacances scolaires.

L'équipe peut être complétée par l'animatrice du « PIJ » et l'animateur du secteur pour des animations spécifiques pendant les vacances.

L'animatrice PIJ peut être amenée à prendre la direction du secteur sur certaines vacances.

C. La structure et son environnement.

La commune de La Talaudière est une petite citée commerçante qui compte 6500 habitants où il fait « bon vivre ». La proximité avec St Etienne, les autoroutes, et la zone industrielle de Molina, le réseau de transport en commun développé, le nombre et la qualité des infrastructures, la richesse du milieu associatif participe au dynamisme du territoire et à la qualité de vie des habitants.

Le secteur jeunes bénéficie d'un emplacement idéal au 31 rue Evrard, à proximité d'un city stade, du terrain stabilisé et à 500m du Collège « Pierre et Marie Curie ».

La structure, partagée par les différents secteurs du Service Jeunesse, a vocation à apparaître comme un véritable espace ressource pour les jeunes 11-30 ans de la commune.

Le secteur jeunes bénéficie de plusieurs espaces : « Activité Accueil Libre », « Atelier, Cuisine », « Activité, projection » et d'un espace « Informatique ».

D. Le public.

Le secteur jeunes 11-17 ans est ouvert aux jeunes dès leur entrée en 6^{ème} et jusqu'à leur majorité. Le public est majoritairement Talaudiérois mais il comporte également des jeunes de Sorbiers et des communes voisines (L'Etrat, La Tour en Jarez, St Christo/Jarez, St Etienne, St Jean-Bonnefonds ...).

Il compte une centaine d'adhérents. La mixité sociale, la fréquentation partagée fille/garçon et le nombre d'adhérents sont les points forts du Secteur Jeunes.

Les attentes et les besoins des adolescents ne sont pas les mêmes suivant l'âge. On peut distinguer 2 « publics » : les 11-14 ans (collégiens) et les ados 15-17 ans (étudiant, apprenti, déscolarisé) :

- **Les 11-14 ans** représentent la majorité du public du secteur jeunes. Pas encore totalement autonomes, ils disposent avec le Pôle d'un espace ressource encadré qui associe accueil libre, activités et conduite de projet.

***L'équipe pédagogique veille à porter une attention particulière aux nouveaux adhérents
En proposant des activités structurées permettant une implication progressive.***

- **Les 15-17 ans** viennent de façon plus irrégulière. Ils ont la possibilité de participer aux activités et aux sorties du secteur jeunes pendant les vacances, ce qui permet de maintenir ou créer du lien. C'est l'occasion de leur présenter le PIJ et la mission locale. Plus autonomes dans l'utilisation de leurs temps libres, les jeunes ont la possibilité de s'appuyer sur l'équipe d'animation pour développer des initiatives et mettre en place des projets.
- **Les 18 ans** et plus se réunissent régulièrement au pôle jeunesse en dehors des vacances scolaires afin de se retrouver et de s'engager dans des activités bénévoles liées aux animations organisées par le centre jeunesse ou la municipalité. Ils peuvent également être invités à participer aux soirées destinées aux personnes de 14 ans et plus, qui offrent des moments de loisirs plus spécifiques. Ils ont également l'opportunité de discuter de questions relatives à l'emploi, à la formation ou à l'accompagnement. À cette occasion, ils sont dirigés vers le PIJ qui les accompagne.

***L'équipe pédagogique veille à maintenir le lien avec les plus grands en se rendant disponible
Et en étant force de proposition.***

Elle pourra s'appuyer sur l'animatrice PIJ sur les questions traitant de formation, d'emplois, de stage ...

ZOOM SUR LA JEUNESSE

L'adolescence, une période de construction pouvant être violente.

L'adolescence est une période généralement mouvementée. Pour exister, trouver sa place le jeune peut exprimer le besoin de « tester ». Il n'hésitera pas à se confronter aux règles, à l'autorité et aux adultes pour vérifier de lui-même le bon sens de ce qu'on lui dit ou des règles qu'on lui impose. Il se construit et s'affirme, réclame de l'autonomie et de la liberté. Les copains jouent un rôle important, c'est à cette période « où l'on se cherche » que l'on est influençable, qu'on forme sa « bande ». Les violences verbales et physiques, le rapport aux autres, l'image que l'on veut donner de soi font parties des rites qui contribuent à la construction de l'individu. Parfois violentes, ces expériences sont des étapes nécessaires à l'évolution de l'enfant en adulte.

Une école à 2 vitesses.

Tous les jeunes ne sont pas égaux devant l'école. Il y'a ceux qui, généralement bien accompagné par leur entourage, suivent une scolarité sans soucis et puis ceux qui « subissent » l'école. Pour ceux-ci, le système scolaire ne leur convient pas mais il ils n'ont pas d'autres alternatives que de terminer le collège. En marge, pour « exister », ils sont amenés à attirer l'attention d'une autre façon (sport, image de soi, violence ...).

La révolution des nouvelles technologies.

L'omniprésence d'internet, le développement de la télévision, l'accès généralisé aux smartphones ... révolutionnent la société et les rapports humains. Les jeunes se sont approprié ces nouveaux outils qui font partis intégrants de leur quotidien. A travers leur utilisation, ils remettent en question les codes de communication préalablement établis qui se définissaient alors principalement par des rapports physiques et verbaux. Il est aujourd'hui facile de communiquer avec n'importe qui et de partout, plus besoin de se voir ou de se toucher pour échanger et pratiquer des activités, les notions de solitude et d'ennui n'existent pratiquement plus.

Des rapports à l'adulte bouleversé.

Jusqu'à l'émergence des nouvelles technologies, l'adulte était le modèle, la référence, le symbole de savoirs et d'expérience vers qui on se tournait pour avoir des réponses aux questions. Internet a modifié la donne. Ce qui pouvait apparaître hier comme quelque chose d'extraordinaire devient rapidement banal, il est de plus en plus difficile de surprendre voir de choquer, les limites ont été repoussées.

Les adultes ont perdu de leur « pouvoir » alors que les jeunes en ont gagné. Les rapports de force autrefois clairement définis se sont équilibrés. Pour retrouver leur place, les adultes doivent se remettre en question et s'adapter.

« Nous sommes passés de la culture du livre à la culture des écrans. Chez les jeunes en construction, cela bouleverse le champ des relations à soi-même, aux autres, aux images, au réel et à la connaissance. Tout cela n'est pas sans dangers et demande à être régulé et accompagné aussi bien au niveau parental que scolaire et politique. »

(Serge Tisseron, docteur en psychologie, directeur de recherches à l'université Paris 10 Nanterre).

II. Les objectifs pédagogiques et opérationnels

Le secteur jeunes touche un nombreux public. Un effort de communication est fait en début d'année :

- ❖ Presse locale, liens municipaux.
- ❖ Accès libre au pôle de septembre à octobre (vacances d'automne).

Pour mener à bien la dimension éducative et préventive, l'équipe d'animation s'appuie sur le projet pédagogique et 4 objectifs généraux (OG) déclinés en objectifs opérationnels :

- **OG1** Favoriser le respect, l'apprentissage à la citoyenneté et le « vivre ensemble ».
- **OG2** Encourager la participation, l'autonomie et la prise d'initiative.
- **OG3** : Accompagner les jeunes pour les aider à développer leur esprit critique.

OG 1 : Favoriser le respect, l'apprentissage à la citoyenneté et le vivre ensemble.

En impliquant les jeunes dans la vie du Secteur :

- Veiller au respect des autres, soi-même et de son environnement.
- Co-construction du cadre des différentes activités.
- Participation aux tâches ménagères et à l'entretien de locaux en favorisent le volontariat.

En développant une dynamique de groupe :

- Mise en place d'activités favorisant la coopération et le travail en équipe.

En favorisant les échanges :

- Proposer des temps d'accueil libre réguliers.
- Organiser des animations « cuisine/repas partagé » sur chaque semaine des vacances.
- Mise en place de temps de concertation avant chaque activité.

OG2 : Encourager la participation, l'autonomie et la prise d'initiative.

En proposant aux jeunes de construire leur programme :

- Mise en place d'un temps spécifique sur chaque vacance pour préparer les suivantes.
- Limiter les sorties de consommation.
- Laisser place au changement dans le programme d'activité.

En favorisant la prise de responsabilité :

- Déléguer l'aspect logistique (horaires STAS, matériel, goûter ...) lors des sorties.
- Mettre systématiquement des temps d'échanges avant chaque activité pour définir ensemble du cadre (règles, constitution des équipes, temps, rangement ...) et un temps d' « évaluation » après.

En accompagnant les jeunes à développer et porter leurs projets

- Accompagner les initiatives lors des accueils libres (vacances et temps scolaires).
- Utiliser des supports et outils originaux.
- Permettre l'accès à la structure sur des temps plus spécifiques

En développant la valeur d'engagement

- Donner de la visibilité aux actions et projets entrepris par les jeunes
- Mise en place des projets camps

OG3 : Accompagner les jeunes pour les aider à développer leur esprit critique.

En favorisant le débat.

- Mettre en place des animations qui suscitent le débat.
- Faire intervenir des personnes extérieures.
- Utiliser des supports et outils originaux.

En favorisant l'expression personnelle et collective.

- Instaurer régulièrement des temps d'échanges.
- Valoriser l'expression.

ON GRANDIT, ON CONSTRUIT ...

« LES PROJETS CAMPS »

Le secteur jeunes se concentre sur l'accompagnement des projets de camps avec les jeunes âgés de 11 à 17 ans. Pour les vacances d'hiver, un camp est prévu, tandis que pour les vacances d'été, deux sont programmés.

Les vacances d'octobre amorcent cette démarche, suivies par la mise en place du camp avec l'animatrice permanente lors des accueils libres, de même pour juillet avec une planification démarrant en avril.

Ce mode d'accueil privilégie des relations étroites, favorisant l'apprentissage de la vie collective et l'ouverture aux autres, ainsi que l'éducation à la citoyenneté. Il vise également à responsabiliser les jeunes en les engageant dans la préparation et la réalisation de leurs vacances. Chaque été, des camps s sont intégrés au programme des vacances scolaires, précédés d'une réunion d'information quelques semaines avant chaque événement.

III. Fonctionnement de la structure

A. **La vie quotidienne :**

1. **Pendant les temps scolaires :**

Ouverture tous les jours de 10h 12h et de 14h00 à 18h30 (hors lundi ouverture à 14H et fermeture à 17h00. L'équipe encadrante est présente dans les locaux, elle reste vigilante mais le public est autonome. Une animatrice se tient à disposition des jeunes lors des accueils libres les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 14h00 à 18h30.

2. **Journée type pendant les vacances scolaires :**

9h30-10h00 : Arrivée des animateurs, préparation des activités et du matériel.

10h00-10h30 : Ouverture, arrivée échelonnée des jeunes, accueil.

10h30-12h00 : Activités, ateliers (ou accueil libre).

12h00-12h30 : Temps libre et/ou préparation du temps du repas.

12h30-13h30 : Repas collectif, rangement, nettoyage et vaisselle.

13h30-14h00 : Temps libre.

14h00-16h30 : Activité.

16h30-18h00 : Temps libre (fermeture à 18h00)

18h00-18h30 : Réunion de l'équipe d'animation.

3. **Organisation de l'accueil du matin et du soir.**

Les jeunes viennent au pôle seuls ou en groupe. Ils sont accueillis par les animateurs dans la salle d'activité. Chaque semaine, **un animateur est chargé de remplir le classeur des présences**. A leur arrivée, les jeunes sont invités à saluer les personnes présentes sur la structure.

Le directeur est à disposition des parents qui le désirent. Un tableau regroupant les informations essentielles est à disposition dans le hall d'entrée.

De 17h00 à 18h00, le secteur fonctionne en accueil libre, les jeunes peuvent profiter du pôle librement et les parents ont la possibilité de s'entretenir avec les animateurs.

Les parents ont la possibilité à travers la fiche d'inscription de régler la sortie de leur enfant.

4. **Les temps de repas.**

Le secteur jeunes ne propose pas de restauration collective à midi mais il reste ouvert pour ceux qui souhaitent manger sur place. Les jeunes ont la possibilité de profiter de l'espace cuisine (frigo, table de cuisson et micro-ondes à disposition).

Ces temps font partis intégrants du projet pédagogique, les jeunes et les animateurs partagent le repas ainsi que les tâches ménagères. Ce temps de convivialité et d'échanges est aussi un temps ludique ou l'on peut aborder les questions d'éducation à la santé et à l'écocitoyenneté (équilibre alimentaire, tri sélectif...).

Une fois par semaine, une activité « Cuisine » est mise en place.

5. Les temps libres.

Plusieurs accueils libres sont mis en place sur la journée, ils répondent aux besoins de liberté et d'autonomie des jeunes. **L'animateur, tout en veillant au respect des règles et du cadre, utilisera ces temps pour créer des liens et d'intégrer les nouveaux ou les plus réservés.** Les jeunes ont à leur disposition des canapés, un baby-foot, une table de Ping-Pong, un billard, une chaîne hi-fi, des jeux de société ...

6. Les règles de vie.

Les règles de vie non-négociables sont réfléchies en début d'année par l'équipe d'animation. En remplissant la fiche d'adhésion, les jeunes et les parents sont invités à signer une charte définissant les règles de vie liées à la collectivité. Elle est affichée en salle d'activité et présentée aux nouveaux. Une attention particulière sera portée sur le langage et le respect du matériel.

Les animateurs, garants de la sécurité physique, psychologique et morale des jeunes sont "référents" et doivent, à ce titre, adopter une conduite adéquate. Ils veilleront à respecter, au même titre que les jeunes, les règles de vie du Pôle. Ils ont à leur disposition les outils de réglementation et de législation concernant l'accueil des mineurs ainsi que des documents spécifiques relatifs à l'animation.

7. L'équipe d'animation.

Les animateurs arrivent à 9h30 le matin, ils profitent que le pôle ne soit pas ouvert au public pour préparer leurs activités de la journée.

Une réunion quotidienne a lieu en fin de journée (18h00-18h30) :

- Bilan de la journée
- Préparation du lendemain.
- Etude des problématiques rencontrées.

B. Les activités :

Les échanges s'organisent autour d'activités variées permettant à chacun de s'y retrouver. Le jeune doit être pris en considération et traité en tant qu'individu à part entière. Les animateurs seront attentifs à mettre des animations adaptées pour que chaque jeune puisse trouver sa place.

Le dernier après-midi des vacances est consacré à la préparation des prochaines vacances. C'est une façon de les responsabiliser par rapport à leurs loisirs et leurs temps libres.

1. Au Pôle Jeunesse :

- **Les matinées** : stages, ateliers, activités manuelles ou accueil libre.
-
- **Les après-midis** : activités extérieures (principalement sportive). Celles-ci ont lieux de préférence sur la commune ou sur un territoire proche. Un goûter est proposé lors des sorties extérieures.
- **Les soirées** : à préparer et animer par les animateurs ou accompagner les initiatives jeunes.

Pour info : Les activités dites de consommation sont limitées à deux par semaine. Les jeunes doivent obligatoirement venir à 10h00. Les matinées servent de moments de préparation et permettent aux jeunes d'apprendre à se connaître. Les après-midis sont consacrées à la pratique de l'activité.

RAPPEL :

- Il est obligatoire qu'avant chaque animation, l'animateur prenne soin de mettre en place un temps de concertation et d'échange avec les jeunes pour élaborer l'activité et le cadre correspondant.
- Pour faciliter les rapports et créer un lien de confiance, il est important que les animateurs :
 - ❖ Soient irréprochables dans leur comportement.
 - ❖ Associent les jeunes dans l'élaboration du cadre (activités, sorties ...).
 - ❖ Participent activement aux activités (ni surveillant, ni arbitre).
- Après l'activité, les jeunes participent au rangement du matériel et/ou au nettoyage.
- Pour les sorties extérieures, vigilance extrême sur les règles de sécurité.
- Pour les sorties extérieures :
 - ❖ Remplir la fiche de sortie (laisser un exemplaire au Pôle)
 - ❖ Faire suivre la pharmacie et les fiches sanitaires.
 - ❖ Faire suivre le goûter.

PENSEZ A PRENDRE DES PHOTOS LORS DES ACTIVITES

C. L'équipe

1. Fonctions et missions

a) Le directeur :

- Situe son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif du Secteur Jeunes.
- Ecrit, conduit et ajuste si nécessaire le projet pédagogique en lien avec le projet éducatif local de la commune de La Talaudière.
- Est garant de la mise en pratique sur le terrain du projet pédagogique.
- Recrute les vacataires, les stagiaires et dirige l'équipe.
- Anime les réunions (préparation des vacances, réunions quotidiennes, bilan).
- Mets en place des outils de suivi des stagiaires BAFA/BAFD.
- Assure la logistique (achat matériel, réservations ...).
- Assure la partie administrative (déclaration, présences, inscription ...).
- Définit et gère le budget.
- Développe les partenariats et la communication.
- Assure le lien avec les familles.
- Informe et communique sur les actions à l'élue jeunesse (besoins, difficultés, bilans...).
- Vérifie l'application et le respect des règles de sécurité et de l'entretien des locaux.
- Assure la formation et le suivi de l'équipe d'animation.
- Peut-être amener à encadrer des activités.

b) L'animateur :

- Développe la dynamique de groupe.
- Est garant du cadre de vie en collectivité et des règles de sécurité.
- Assure la sécurité physique, affective et morale des jeunes.
- Participe au sein de l'équipe à la mise en œuvre du projet pédagogique à travers la réalisation du programme des vacances.
- Prépare avec professionnalisme ses activités et sorties en anticipant les difficultés possibles.
- Construit une relation de confiance avec les jeunes (individuelle et collective).
- Accompagne les jeunes dans la mise en place des activités.
- Encadre et anime les activités et la vie du Pôle.
- Participe à l'accueil et à la communication.
- Communique toute information nécessaire à l'équipe pédagogique.
- Participe à l'évaluation de son travail.

Les animateurs peuvent être amenés à repérer des jeunes qui rencontrent des difficultés (sociales, financières, intégration ...). Ils sont encouragés à faire remonter au directeur en réunion d'équipe.

En partenariat avec le PIJ, le Secteur Jeunes accueille un stagiaire bénévole sur chaque période des vacances scolaires dans le cadre du projet « Découverte du métier d'animateur socio-culturel ». Le stagiaire n'a pas de responsabilité d'animateur, mais il fait partie intégrante de l'équipe.

c) Le stagiaire :

- Participe activement à la dynamique de groupe.
- Est force de proposition dans l'animation des temps libres.

D. Démarches éducatives et pédagogiques.

Chaque jeune doit être considéré comme une personne à part entière. L'animateur est le garant du cadre de vie en collectivité et des règles de sécurité, il n'est en aucun cas un « chef » qui dirige et commande.

Il fait partie d'une équipe qui est chargé d'encadrer, de guider et d'accompagner les jeunes. Il fait en sorte d'impliquer pleinement les jeunes lors des activités mais aussi à travers la vie quotidienne en favorisant la prise de responsabilité. Il prépare avec professionnalisme les activités et les sorties en anticipant les problèmes.

Il doit être capable de s'adapter et rebondir face à des situations inattendues. Pour résoudre les problèmes il privilégiera l'échange et le dialogue et n'hésitera pas à s'appuyer sur l'équipe. Dans son attitude de tous les jours, l'animateur doit être exemplaire.

E. Organisation de l'équipe

La coordination des tâches et la cohésion entre animateurs est nécessaire afin de développer une réelle qualité d'accueil sur la structure. Les périodes de vacances font généralement l'objet de 2 réunions de préparation :

- Une première réunion est mise en place environ un mois avant les vacances. Elle permet aux animateurs de faire connaissance, de définir une thématique et de rappeler les grandes lignes du projet pédagogique. On définit les sorties extérieures ainsi que les activités dites de consommation de façon à pouvoir effectuer les réservations.
- Lors de la seconde réunion, les animateurs finalisent le programme en proposant des activités sur les créneaux restants.

- Les animateurs participent et animent la vie au pôle jeunesse sur l'ensemble de la journée (accueil, activité, temps libre, repas, soirée ...). Les temps de pause (1/2h) sont à définir en équipe de façon à effectuer un roulement sur le temps de midi (12h00-14h00).
- Pour toute absence momentanée, l'animateur veillera à prévenir l'équipe.
- **Chaque animateur gère individuellement la préparation, l'installation, le déroulement et le rangement de son animation.** Lorsque les activités sont menées en équipe, un animateur intervient comme référent.
- Un point est fait tous les soirs entre le directeur et les animateurs entre 18h00 et 18h30 pour faire un bilan de la journée et effectuer des réajustements si nécessaire.
- Une évaluation avec le directeur a lieu systématiquement avec tous les animateurs la fin de chaque vacance.

F. **Communication/Inscription.**

La plaquette du programme est disponible 2 semaines avant le début des vacances. Le directeur diffuse par mailing l'information aux familles et aux différents partenaires sociaux et communique par voie de presse locale.

Les inscriptions ont lieu les 2 semaines précédentes les vacances les mercredis et vendredis de 14h00 à 18h00.

G. **Critères d'évaluation**

L'évaluation permet d'évaluer la qualité du travail réalisé, la cohérence et la pertinence des actions au regard du projet éducatif et pédagogique. Elle permet également de concevoir, de proposer d'éventuelles adaptations et de rendre compte à la hiérarchie, c'est pourquoi plusieurs temps d'évaluation seront organisés dès la du séjour avec l'équipe d'animation, le responsable du service jeunesse et avec les élus à la Jeunesse.

Les critères d'évaluation sont d'ordre qualitatif et quantitatif :

- Nombres de jeune présent sur les vacances
- Nombre de projet à l'initiative des jeunes
- Satisfaction des jeunes (bilans effectués tout au long du séjour et en fin de séjour)
- Implication des jeunes sur les ateliers proposés
- Qualité des échanges, des questions soulevées et des restitutions
- Nature des ateliers et animations proposés par l'équipe d'animation
- Satisfaction de l'équipe d'animation (bilan de fin de séjour)
- Portée réelle sur la collectivité, la cohésion de groupe et sur la mixité des groupes